

N° 2025_047

COMMANDE PUBLIQUE – Attribution du marché de travaux de réfection des toitures du groupe scolaire François Rabelais et autorisation de signer

N° 2025_047**COMMANDE PUBLIQUE – Attribution du marché de travaux de réfection des toitures du groupe scolaire François Rabelais et autorisation de signer**

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le mardi 25 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie le lundi 31 mars 2025 à 20h30, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUIILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUIILLERIER, Christine ADRIAN, Daniel BOCQUET, Christiane BRESSION, Isabelle BRIARD, Dominique RENAULT, Sylvie CLERC, Raymond DOUARE, Pascal FOULON, Jean-Luc FOURNIER, Joël GIRARD, Bruno GUITTARD, Valérie LABOUACHRA, Serge LEBRUN, Carl LEQUERTIER, Florence MARQUES DA SILVA, Charline MARTINEAU et Marie-Françoise QUERE.

En exercice : 21

Quorum : 11

Présents : 18

Votants : 21

Excusés :

Éric DODET, Sébastien GALERON et Jean-Marc MASSE

Pouvoirs :

Éric DODET Dominique RENAULT

Sébastien GALERON Dominique RENAULT

Jean-Marc MASSE Jean-Luc FOURNIER

Secrétaire de séance : Valérie LABOUACHRA

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une consultation des entreprises pour les travaux de réfection des toitures du groupe scolaire François Rabelais a été lancée le 7 février 2025 pour une date limite de remise des offres fixée au lundi 17 mars 2025 à 12h00.

Le marché de travaux est alloti en 3 lots comme suit :

- Lot 1 : Désamiantage
- Lot 2 : Réfection toits terrasses
- Lot 3 : Couverture

Conformément au règlement de consultation, le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères qui suivent, pondérés par points :

1. Critère Prix des prestations pondéré à 60 sur 100 points.
2. Critère Valeur technique pondéré à 20 sur 100 points.

- 2.1. Sous-critère Moyens matériels et humains pondéré à 10 points sur 20 points, apprécié au vu des informations suivantes matériels et humains ;
- 2.2. Sous-critère Développement durable pondéré à 10 points sur 20 points, apprécié au vu des informations suivantes Gestion des déchets
3. Critère Délais d'exécution pondéré à 20 sur 100 points.

Lors de la remise des offres, le nombre de dépôt d'offres s'établit comme suit :

- Lot 1 : 6 offres
- Lot 2 : 3 offres
- Lot 3 : 4 offres

Ainsi, conformément au rapport d'analyse des offres établi par les services de la collectivité, il est proposé de retenir les offres économiquement les plus avantageuses, à savoir :

- Pour le lot 1 « Désamiantage » à l'entreprise BRAUN ASSISTANCE pour un montant de 141.922,71€HT, soit 170.307,25€TTC ;
 - Pour le lot 2 « Réfection toits terrasses » à l'entreprise BRAUN ASSISTANCE ENVELOPPE pour un montant de 152.676,39€HT, soit 183.211,67€TTC ;
 - Pour le lot 3 « Couverture » à l'entreprise BRAUN COUVERTURE pour un montant de 244.290€HT, soit 293.148€TTC.
- ➔ Pour un montant global de 538.889,10€HT, soit 646.666,92€TTC.

S'agissant d'une rénovation complète de la couverture avec désamiantage de celle-ci et compte tenu d'une part du montant global du marché et d'autre part du fait que le chantier ne peut se dérouler qu'en l'absence d'élèves, c'est-à-dire pendant les vacances scolaires d'été et de la Toussaint, Monsieur le Maire propose de phaser l'exécution des travaux sur 2 ou 3 ans, donc 2 ou 3 budgets.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

- **D'attribuer les lots comme suit :**
 - Lot 1 : Désamiantage à l'entreprise BRAUN ASSISTANCE pour un montant de 141.922,71€HT, soit 170.307,25€TTC ;
 - Lot 2 : Réfection toits terrasses à l'entreprise BRAUN ASSISTANCE ENVELOPPE pour un montant de 152.676,39€HT, soit 183.211,67€TTC ;
 - Lot 3 : Couverture à l'entreprise BRAUN COUVERTURE pour un montant de 244.290€HT, soit 293.148€TTC.
- ➔ Pour un montant global de 538.889,10€HT, soit 646.666,92€TTC.
- **DE REPARTIR** les travaux et les dépenses sur 2 ou 3 budgets ;
- **D'AUTORISER** le Maire ou l'adjoint compétent à signer tout document afférent à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 07/04/2025

Reçu en préfecture le 07/04/2025

Publié le 07/04/2025

ID : 045-214502692-20250331-2025_047-DE



N° 2025_047

COMMANDE PUBLIQUE – Attribution du marché de travaux de réfection des toitures du groupe scolaire François Rabelais et autorisation de signer

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour extrait certifié conforme

A Saint-Ay, le

07 AVR. 2025

Le Maire,



Frédéric CUILLERIER

Certifié exécutoire

Compte-tenu de la transmission en Préfecture le

Et de l'affichage le

La secrétaire de séance, Valérie LABOUACHRA

